Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260624-DEC202614-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Publié le 03 JUIL. 2026

DECISION n° 2026-14
DOMAINE DE LA DECISION : 3.2 Aliénations
Cession de véhicule

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-36 en date du 29 avril 2026 donnant délégation au Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

DECIDE

Article 1 : La cession à titre gratuit de la remorque SCM 110-54 immatriculée 4343WL29 à la société PENGLAOU Patrick - Métairie de Queblen – 29300 Quimperlé, et sa sortie de l'inventaire des biens communaux.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère et M. la Trésorier de Quimperlé.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 24 juin 2026,
Le Maire,
Michaël THOMAS

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.